

IV. Préavis N° 11/24 Budget de fonctionnement pour 2025

- vu le préavis municipal N° 11/24 du 11 octobre 2024
- entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil communal décide par 27 oui, 1 non et 1 abstention :

D'adopter le budget de fonctionnement de la Commune de Bière pour 2025 tel que présenté.

Conseil communal de Bière

Le Président

La Secrétaire

Nicolas Rochat

Séverine Jotterand